

SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BERNARD Gaël, MARAIS Julien, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusés : MM. BAILLY Hugo, CHATELLIER Mickaël

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour pour le vote des taux de fiscalité locale.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du CM du 23/01/2025**
2. **Vote du Compte de Gestion et Compte Administratif avec affectation des résultats**
3. **Vote du budget 2025**
4. **Vote des Taux**
5. **Convention avec Orange pour l'implantation d'une armoire fibre**
6. **Voirie**
7. **Questions diverses**

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/01/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Vote du Compte de Gestion et Compte Administratif avec affectation des résultats

Compte de Gestion

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion par le Décideur Local M. Bertrand SAIGNE, comprenant les comptes du budget principal conforme au budget primitif, ainsi qu'aux décisions modificatives s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare qu'il n'appelle ni observation et ni réserve de sa part, et approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Compte Administratif

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de l'année 2024.

Les résultats de l'exercice 2024 sont de :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 103 330,34 €
un excédent d'investissement de 10 511,18 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 253 903,31 €
un déficit d'investissement de 160 956,49 €
soit un résultat de clôture de 92 946,82 €

Mme Le Maire rappelle au Conseil les restes à réaliser en investissement :

 Résultat de la section d'investissement - 19 829,11 €

 Solde des restes à réaliser en investissement - 141 127,38 €

et fait part à l'assemblée qu'après le vote du Compte Administratif 2024, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 est de :
253 903,31 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

↪ Virement à la section d'investissement pour 160 956,49 € (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)

↪ Report en section de fonctionnement pour 92 946,82 €

3 - Vote du Budget 2025

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2025 préparé par la commission finances. Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget 2025 qui s'élève en dépenses et recettes à la somme de :

↪ **Section de Fonctionnement : 391 347,00 €**

↪ **Section d'Investissement : 404 597,49 €**

Les dépenses et recettes de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP	Recettes	BP
Charges à caractère général	110 900,00 €	Excédents antérieurs reportés	92 946,82 €
Charges de personnel	62 000,00 €	Opérations d'ordre	0 €
Atténuation de produits	18 212,00 €	Produits des services	900,00 €
Autres charges de gestion courante	71 800,00 €	Impôts et taxes	155 700,00 €
Charges financières	4 500,00 €	Dotations participations	91 800,00 €
Virement section investissement	120 973,00 €	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
Dotation aux amortissements	2 762,00 €	Produits financiers	0,18 €
Dotations aux provisions	200,00 €		
TOTAL	391 347,00 €	TOTAL	391 347,00 €

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à réaliser	BP 2025
Déficit Investissement		19 829,11 €
Remboursement capital des emprunts		21 000,00 €
Subvent Equip Invest Ecole Publique		2 762,00 €
Installation de voirie		20 000,00 €
Autres réseaux		28 473,00 €
Matériels et outillages		10 000,00 €
Réseaux de voirie		30 000,00 €
Bâtiments publics	37 913,38 €	60 000,00 €
Atelier communal	126 620,00 €	30 000,00 €
Matériels de bureau informatique		8 000,00 €
Autres		10 000,00 €
TOTAL	164 533,38 €	240 064,11€
TOTAL RAR + Budget 2024	404 597,49 €	

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à Réaliser	BP 2025
Virement Section Fonctionnement		120 973,00€
Remboursement FCTVA		10 000,00 €
Excédent Fonctionnement Capitalisé		160 956,49 €
Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €
Emprunt		50 000,00 €
Amortissement travaux Investissement Ecole Publique		2 762,00 €
Taxes d'aménagements		500,00 €
Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	5 000,00€
Subvention DETR	3406,00 €	30 000,00 €
TOTAL	23 406,00 €	381 191,49 €
TOTAL RAR + Budget 2024		404 597,49 €

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce budget.

4- Vote des taux

Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état 1259 fourni par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer la variation des taux 2024 suivante :

↺	Taxe foncière bâtie	+ 1,5 soit 32,09 %
↺	Taxe foncière non bâtie	+ 0 soit 47,85 %
↺	Taxe d'habitation TH/RS	+ 1 soit 12,17 %

5- Convention avec Orange pour implantation d'une armoire fibre

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le déploiement de la fibre optique sur le Département des Deux-Sèvres est, majoritairement, assuré par la société Orange.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce déploiement il est nécessaire d'implanter une armoire fibre (PMZ) 42 666 sur la parcelle cadastrés A911 2 rue du vieux puit.

Cette zone a été définie par Orange selon certains critères :

- La sécurité des intervenants
- la proximité du réseau télécom existant afin de minimiser les travaux de génie civil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ↺ D'autoriser l'implantation de l'armoire fibre (PMZ) 42 666 sur le territoire de la commune
- ↺ D'autoriser l'implantation à l'emplacement mentionné ci-dessus
- ↺ De charger Madame Le Maire à signer la convention avec la société Orange et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

6 - Voirie

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Gâtine prend en charge les travaux de voiries sur la route de la Girardière pour un montant de 10 516,70 €.

Le Conseil décide de demander à l'entreprise Chaigneau d'effectuer des travaux de réfection de voirie sur la route de la Mornière.

7- Questions diverses

- Vente du terrain Chassagny : Mme Le Maire et les Adjointes ont eu une entrevue avec M. et MME Chassagny fin janvier. Ceux-ci souhaitent vendre leur maison cadastrée A 581 et le terrain cadastré A 771.
Après renseignement, ce lot à vendre peut-être considéré comme divisible car la voie publique sépare la maison du terrain. Après discussion, le Conseil Municipal va faire une proposition à M. et MME Chassagny d'achat uniquement du terrain de 340m².
- Renouvellement du contrat de Mme MALINEAU du 1 avril 2025 au 31 décembre 2025.
- Mme Le Maire souhaite que des places de stationnement soient matérialisées devant la Maire et avant le 9 Grand'Rue comme préconisé par ID79. Elle propose de lancer une consultation pour finaliser les travaux d'aménagement des chicanes et de places de stationnement
- La commune vient d'adhérer à la CUMA VAL D'AUTIZE ce qui permettra de louer du matériel que la commune ne dispose pas.
- Commission Communal des impôts le 27 mars à 20 h.
- Prochain CM le 29 avril à 20h 30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire
Myriam TRANCHET